



Que se passe-t-il

derrière les portes closes ?



Murmurer à haute voix Ouvrir la porte sur la violence faite aux femmes

La violence contre les femmes c'est quoi au juste ? ☞ Les enfants témoins de violence conjugale ☞ Les jeunes et la violence ☞ Le piège de la violence ☞ Le cycle de la violence ☞ Votre charte des droits ☞ Mesures de sécurité ☞ Les hommes violents ☞ Des obstacles supplémentaires... pour les aînées, les femmes immigrantes, les femmes autochtones, les aides familiales résidentes ☞ Échapper à la violence ☞ La violence et ses conséquences ☞ De l'aide en français ☞ Pour mettre fin à la violence faite aux femmes

Document produit et publié par



Inspiré d'un document publié par le Women Abuse Council of Toronto avec la permission des Services aux familles d'Algoma

Grâce à la participation financière du ministère du Procureur général de l'Ontario

Messages



DE LA GOUVERNEURE GÉNÉRALE

Vous savez, comme moi, que la violence familiale est une tragédie. Mais elle ne devrait pas être un sujet tabou. Lorsque j'ai été nommée à la fonction de gouverneur général du Canada, je me suis engagée à tenter de briser les solitudes. Et je sais que la violence familiale est l'une des pires solitudes.

J'ai accompagné pendant des années des femmes qui avaient subi plusieurs formes de violence. J'ai vu ces femmes, mortes à elles-mêmes, revenir à la vie. On ose à peine imaginer la détermination qu'il faut pour se reconstruire après des années d'abus. J'ai toujours été émue par cet esprit de résistance, cette résilience que nous avons, nous, les femmes. Dans les situations les plus extrêmes, et tout au cours de l'histoire, nous avons continué de penser, de dire, d'agir et de nous battre.

Dans ce pays où les femmes ont conquis de haute lutte leur droit de s'épanouir et où elles continuent de porter le flambeau de l'égalité, je crois qu'il faut être les unes pour les autres des sœurs, des alliées, des modèles, des sources d'inspiration.

Tous les combats que nous avons menés et que nous menons encore aujourd'hui pour le respect de nos droits sont une affirmation de la dignité humaine et participent, si j'ose dire, à l'humanisation de l'humanité.

Extraits de discours de Son Excellence la très honorable Michaëlle Jean, prononcés le 16 mai 2007, le 30 septembre 2007 et le 17 octobre 2007



DE LA MINISTRE DES SERVICES SOCIAUX ET COMMUNAUTAIRES ET MINISTRE DÉLÉGUÉE AUX AFFAIRES FRANCOPHONES

C'est avec grand plaisir que je salue cette initiative de La Maison d'Amitié, du Centre des ressources de l'Est d'Ottawa et du Service familial catholique Ottawa.



La violence faite aux femmes est un problème qui nous concerne tous et nous devons poursuivre nos efforts de lutte contre ce fléau.

Nous savons toutes et tous qu'il est primordial de donner aux femmes des outils pour les aider à briser le cycle de la violence. Il est d'autant plus important de faire en sorte que les femmes francophones aient accès à des ressources dans leur langue – la langue qui véhicule leurs pensées, leurs émotions, leurs douleurs et leurs joies.

C'est pourquoi je suis si heureuse de savoir que des organismes de la région d'Ottawa et de l'Est ontarien unissent leurs efforts afin de sensibiliser la population à la violence faite aux femmes et de fournir aux femmes victimes de violence des ressources pour les aider à bâtir une vie meilleure.

Je crois profondément à l'importance d'offrir des services en français en Ontario. J'y crois d'autant plus lorsque vient le temps d'apporter aux personnes vulnérables le réconfort et le soutien qui les aideront à prendre un nouveau départ.

Je tiens à féliciter tous ceux et celles qui travaillent chaque jour sans relâche à apporter des changements réels et positifs dans la vie des femmes victimes de violence. Sachez que votre dévouement et votre détermination vous valent toute mon admiration, de même que celle de votre collectivité.

Ensemble, créons une société sans violence.

L'honorable Madeleine Meilleur

À LA MÉMOIRE DES FEMMES ASSASSINÉES AU COURS DES DIX DERNIÈRES ANNÉES PAR LEUR PARTENAIRE OU UN DE LEURS PROCHES ET À TOUTES LES FEMMES SURVIVANTES DE TOUTES LES FORMES DE VIOLENCE.

- ☪ Sonia Abbas | 30 ANS | OTTAWA
- ☪ Wadha Albadri | 29 ANS | OTTAWA
- ☪ Donna Barr | 43 ANS | PERTH
- ☪ Amarjeet Brar | 46 ANS ET SES DEUX FILLES, Manmeet | 21 ANS ET Dildeep | 20 ANS | OTTAWA
- ☪ Betty Card | 15 ANS | MARMORA
- ☪ Michele Chiesa | 34 ANS | OTTAWA
- ☪ K'Leigh Cundall | 21 ANS | OTTAWA
- ☪ Brenda Demoor | 39 ANS | BROCKVILLE
- ☪ Micheline Guerrier | 25 ANS | WAKEFIELD
- ☪ Lindsey Dibert | 23 ANS | KINGSTON
- ☪ Christine Dubé | 31 ANS | GATINEAU
- ☪ Nicole Dubuc | 45 ANS | BOWMAN
- ☪ Danielle Duchesneau | 26 ANS | KINGSTON
- ☪ Deja Ducross | 25 ANS | CORNWALL
- ☪ Louise Fortin | 47 ANS | GATINEAU
- ☪ Dorothy Halton | 40 ANS | OTTAWA
- ☪ Karina Janveau | 24 ANS | GATINEAU
- ☪ Carmine Jeannot | 43 ANS ET SA FILLE Josiane | 12 ANS | GATINEAU
- ☪ Diana Keeney | 34 ANS | OTTAWA
- ☪ Patty Anne Killingbeck | 30 ANS | KINGSTON
- ☪ Sylvie Lamarche | 38 ANS | LA PÊCHE
- ☪ Jeannette Lamoureux | 56 ANS | GATINEAU
- ☪ Glenda LaSalle | 36 ANS | BARRY'S BAY
- ☪ Denise L'Escaubeau | 79 ANS | GATINEAU
- ☪ Carole Lirette | 45 ANS | MANIWAKI
- ☪ Brenda MacDonald | 52 ANS | NEPEAN
- ☪ Francine Maily | 37 ANS ET SES TROIS ENFANTS, Jessica | 12 ANS, Brandon | 9 ANS ET Kevin | 6 ANS | CUMBERLAND
- ☪ Tanya Melzer | 27 ANS | VAL-DES-BOIS
- ☪ Deena Naw | 31 ANS | OTTAWA
- ☪ Maureen Nicholson | 39 ANS | KINGSTON
- ☪ Judy O'Reilly | 52 ANS | GATINEAU
- ☪ Jeanine Perry | 20 ANS | KINGSTON
- ☪ Vanessa Ritchie | 24 ANS ET SES DEUX ENFANTS, Tod | 7 ANS ET Fatima | 16 MOIS | OTTAWA
- ☪ Nassima Saroufim | 52 ANS ET SA MÈRE, Afife Saroufim | 83 ANS | GATINEAU
- ☪ Joan St. Jean | 53 ANS | KANATA
- ☪ Stephanie Stevenson | 33 ANS | BROCKVILLE
- ☪ Tracy Lynn Sweet | 32 ANS | PICTON
- ☪ Barbara Teske | 38 ANS | HAWKESBURY
- ☪ Jutta Weber | 48 ANS | KINGSTON.

JE VEUX QUE
MES ENFANTS
GRANDISSENT
DANS UN
MONDE OÙ
CHACUNE ET
CHACUN
RESPECTE
SES VOISINS
ET SA FAMILLE
ET SE
RESPECTE
SOI-MÊME.

Murmurer à haute voix – Ouvrir la porte sur la violence faite aux femmes
traite des services en français en matière de violence contre les femmes. Le document a été préparé par la Maison d'Amitié (maison d'hébergement pour femmes victimes de violence), le Centre des ressources de l'Est d'Ottawa et le Service familial catholique Ottawa.

Nous avons voulu regrouper ici des statistiques, des témoignages à la fois de femmes et de jeunes filles victimes de violence, mais aussi d'intervenantes et de spécialistes, des textes qui vous permettront de mieux comprendre que la violence faite aux femmes n'a pas de frontières sociales et économiques et que c'est l'ensemble de la société qui doit travailler de concert pour réussir à changer les mentalités et mettre fin à ce fléau.

C'est dans la région d'Ottawa que les services en français sont les plus présents en Ontario, mais ils ne sont pas toujours très bien connus. Nous avons donc décidé de mettre en commun les ressources de nos trois organismes pour donner aux femmes francophones victimes de violence un outil de plus pour briser le silence et trouver l'aide dont elles ont besoin, mais également pour mieux faire connaître les services en français de la région d'Ottawa et de l'Est ontarien et sensibiliser la population en général à la violence faite aux femmes.

Bonne lecture,

MAISON D'AMITIÉ | CENTRE DES RESSOURCES DE L'EST D'OTTAWA | SERVICE FAMILIAL CATHOLIQUE OTTAWA

Nous sommes ici

Nous sommes ici pour écouter... *Pas pour faire des miracles.*
Nous sommes ici pour aider une femme à découvrir ce qu'elle ressent... *Pas pour faire disparaître ses émotions.*
Nous sommes ici pour aider une femme à déterminer quelles sont ses choix... *Pas pour décider ce qu'elle doit faire.*
Nous sommes ici pour suggérer différentes possibilités à une femme... *Pas pour faire les démarches à sa place.*
Nous sommes ici pour aider une femme à découvrir ses propres forces... *Pas pour la rescaper et l'abandonner ensuite à sa vulnérabilité.*
Nous sommes ici pour aider une femme à découvrir qu'elle peut s'aider elle-même... *Pas pour prendre les responsabilités à sa place.*
Nous sommes ici pour aider une femme à apprendre à faire des choix... *Pas pour l'empêcher de faire des choix difficiles.*
Nous sommes ici pour donner le soutien qui mène au changement.
Nous sommes ici pour aider à mettre fin à la violence qui brise des vies.

Référence : Carol Parsons. Affirming a non-violent future: An inspirational poem for working with victims of domestic violence. Memphis, TN. Traduction libre.





La violence contre les femmes, c'est quoi au juste ?



PAR ANGIE RUPRA, SPRINGTIDE RESOURCES

Elle marche sur des œufs de peur qu'il ne se fâche. Elle a été frappée, poussée et bousculée. Elle ne voit plus sa famille et ses amis parce qu'il ne les aime pas. Il se sert des enfants pour la critiquer. Il lui dit que personne d'autre ne voudrait d'elle. D'après lui, tout ce qui va mal, c'est de sa faute à elle.

Pour les femmes, il n'y a pas mille façons de vivre la violence. La violence peut toucher tous les types de femmes, dans tous les genres de relations. Cela se produit dans tous les groupes ethniques, économiques, religieux et à tous les âges. Malgré les lois canadiennes pour protéger les femmes et les enfants, la violence familiale demeure un problème grave.

Dans les relations hétérosexuelles, les femmes sont plus souvent victimes de violence de la part de leur partenaire que les hommes (Statistique Canada 2005). Dans une relation intime, tout comportement ou geste visant à intimider ou à contrôler une femme, toute stratégie visant à maintenir le contrôle, c'est de la violence.

La violence envers les femmes peut prendre diverses formes et souvent plusieurs à la fois ce qui aggrave les conséquences. La violence physique comprend les gifles, les morsures, la destruction des objets qui lui appartiennent, l'abus envers les personnes qu'elle aime ou l'usage d'une arme pour la blesser ou la tuer. Les menaces et les attaques verbales sont aussi une façon d'exercer le contrôle. C'est de la violence psychologique ou émotive. Les femmes vivent également de la violence sexuelle : être obligées d'avoir des relations sexuelles, être infectées par le VIH, être forcées à devenir enceintes. Les hommes violents utilisent souvent la négligence, l'isolement, l'abus financier et religieux pour exercer leur contrôle.

IL N'EST JAMAIS TROP TARD POUR EN PARLER :

QUAND ON A SUBI L'INCESTE, L'AGRESSION SEXUELLE DURANT L'ENFANCE, LE VIOL, LE HARCÈLEMENT.....

Quand il est question d'agression sexuelle, on se limite souvent à penser au viol par un étranger dans une ruelle sombre ou dans un parc. Bien qu'il s'agisse d'une réalité, il faut reconnaître que dans la majorité des cas, les femmes qui ont subi l'abus sexuel ont été agressées par une personne qu'elles connaissent. La grande majorité de celles qui se tournent vers de l'aide ont subi cet abus lorsqu'elles étaient enfant. Il n'y a pas d'âge pour être victime d'agression sexuelle, il n'est jamais trop tard pour en parler.

Briser le silence, c'est dévoiler l'agression subie. Bien que le système légal reconnaisse l'agression sexuelle comme un crime, parler de son expérience d'agression sexuelle pour guérir ne signifie pas que l'on doit entreprendre des démarches légales. On peut choisir de dévoiler sans dénoncer. Il s'agit de deux démarches différentes.

Les survivantes d'agression sexuelle qui dévoilent l'abus dans leur entourage entendent trop souvent des commentaires tels que : « oublie ça », « le passé, c'est le passé, tourne la page » ou encore « il faut que tu pardonnes ». ... comme si c'était possible d'oublier ou de pardonner. Il est clair que l'agression sexuelle, ça dérange. Lorsqu'une survivante partage ce qui lui est arrivé, les personnes à qui elle en parle sont confrontées à une réalité qui demande une réaction. Il est beaucoup plus facile d'ignorer les faits que de les reconnaître et d'agir pour soutenir.

Se donner la permission d'en parler, avoir le droit de le faire, être écoutée, entendue, accueillie, voilà ce qui permet la guérison, la transformation, la libération.

Soyons à l'écoute des femmes qui nous entourent et qui sont survivantes d'agression sexuelle. Elles ont besoin d'être écoutées et accueillies sans jugement. Et il n'est jamais trop tard pour le faire.

LE CALACS FRANCOPHONE D'OTTAWA

La violence psychologique est très répandue

Le comportement violent le plus répandu, c'est la violence psychologique. Trente-cinq pour cent de toutes les femmes qui sont mariées ou qui vivent en union de fait ont vécu de la violence psychologique (Statistique Canada, 1998). Comme la violence physique, la violence psychologique sert à contrôler, à diminuer, à blesser ou à punir une femme. Bien que les formes de violence varient, le résultat est toujours le même; la femme a peur de son partenaire et change de comportement pour lui plaire et pour assurer sa sécurité et celle de ses enfants.

Plusieurs personnes croient que la violence psychologique n'est pas aussi grave et aussi dommageable que la violence physique parce qu'elle ne se voit pas et qu'elle ne laisse pas de bleus et d'os brisés. Pourtant, pour les femmes victimes de violence, c'est la violence psychologique qui fait le plus mal. Comme toute autre forme de violence, la violence psychologique est une question de pouvoir. La présence de violence psychologique augmente le risque de violence physique, particulièrement lorsqu'un partenaire traite une femme de tous les noms pour la rabaisser et pour qu'elle se sente mal. Plusieurs femmes ont dit que la violence psychologique avait des conséquences plus graves que la violence physique parce qu'elle a des effets en profondeur qui durent longtemps (Statistique Canada, 2005).

Mettre fin à une relation violente

On entend souvent quelqu'un dire : « Pourquoi ne le quitte-t-elle pas ? » Plusieurs raisons peuvent expliquer qu'une femme ne se sente pas prête à mettre fin à une relation violente. Elle peut avoir peur que sa famille ou son milieu la tienne responsable de la violence et de briser la famille. Son partenaire peut l'avoir menacée de lui faire du mal si elle le quittait et elle a peur pour sa sécurité et celle de ses enfants. Il se peut qu'elle dépende de son partenaire sur le plan financier et qu'elle n'ait nulle part où aller. Elle peut être intimidée ou avoir peur du système judiciaire. Il peut lui avoir fait croire que son statut d'immigration est lié au fait qu'ils vivent ensemble. Plusieurs femmes ont dit qu'elles ne voulaient pas que la relation finisse, qu'elles voulaient juste que la violence cesse.

Lorsque les femmes essaient d'obtenir de l'aide, elles se rendent souvent compte que leur expérience est minimisée ou mal comprise. De plus, au-delà des maisons d'hébergement et des services d'urgence, il n'existe que peu de services à long terme pour les femmes qui ont vécu de la violence conjugale. Le manque de logement accessible et abordable, de soutien adéquat au revenu, d'aide juridique et de services de garde empêchent souvent les femmes de vivre dans un environnement sans violence. Ainsi, en raison de ces lacunes et d'autres obstacles, les femmes violentées quittent souvent leur partenaire plusieurs fois avant de mettre réellement fin à la relation.

Pourquoi cela se produit

Il n'y a pas d'explication simple à la violence faite aux femmes. Les causes sont profondément enracinées dans la culture qui véhicule que les femmes ne valent pas autant que les hommes.

Longtemps, on a pensé que la violence conjugale était une affaire privée. Grâce aux efforts du mouvement contre la violence des années 1960 et 1970, on considère davantage que la violence faite aux femmes est une question publique. Mais les croyances, les valeurs et les normes culturelles continuent de renforcer les inégalités entre les femmes et les hommes dans notre société. Nous enseignons aux filles à mettre les besoins des autres au-dessus des leurs et à accorder une plus grande valeur aux hommes qu'aux femmes. Les stéréotypes de la masculinité valorisent le pouvoir et le contrôle sur les autres. Bref, les attitudes de la société excusent et, jusqu'à un certain point, favorisent la violence faite aux femmes.

Nous avons besoin de stratégies pour changer les choses – des campagnes de sensibilisation, l'amélioration du système judiciaire pour qu'il encadre réellement la violence faite aux femmes et nous devons surtout travailler à abolir les obstacles qui empêchent les femmes d'être égales aux hommes.

Que disent les statistiques ?

- ☞ Au Canada, une femme sur trois a déjà vécu de la violence physique ou sexuelle de la part d'un partenaire intime. La moitié de ces femmes ont été gravement blessées.
- ☞ Les femmes sont trois fois plus susceptibles que les hommes de craindre pour leur vie ou d'avoir peur pour leurs enfants en raison de la violence et de l'abus de leur partenaire intime.
- ☞ Environ 70 p. 100 des enfants qui vivent dans une famille où une femme est violentée voient et entendent les agressions contre leur mère.
- ☞ Entre 1997 et 2003, plus de la moitié des accusés d'homicide entre conjoints avaient déjà été condamnés pour des actes criminels.
- ☞ Une étude ontarienne a démontré que les femmes se faisaient agresser 35 fois en moyenne avant d'appeler la police.
- ☞ Seulement 37 p. 100 des femmes qui sont victimes de violence conjugale demandent de l'aide à la police.

Source : Statistique Canada

Avez-vous joué à ce jeu quand vous étiez petite ?

Il m'aime
Il ne m'aime pas

Il est temps d'apprendre un nouveau jeu aux petites filles.

Est-ce que je lui fais confiance ?
Comment a-t-il gagné ma confiance ?
Respecte-t-il les femmes ? Me respecte-t-il ?
Comment démontre-t-il son respect ?
Cherche-t-il à combler mes besoins ?
Prends-t-il la responsabilité de ses gestes ?
Avons-nous les mêmes valeurs ?
Est-ce que je l'aime ?



Les enfants témoins de violence conjugale

Les choses négatives que les enfants voient, entendent et dont ils font l'expérience se manifestent de nombreuses façons. Si une personne se fait frapper ou gifler, cela est une chose visible et évidente. Toute parole et interaction offensantes laissent des cicatrices invisibles.

Les enfants ne sont pas des témoins passifs du bruit, de la tension et de la violence à la maison.

Les petits yeux et petites oreilles ne ratent pas grand chose et se rappellent de ce qu'ils voient et entendent. Les enfants « témoins » de violence et de mauvais traitements sont dépassés par des émotions intenses et se concentrent très fort sur leurs propres pensées. Il se pourrait qu'ils ressentent des émotions mitigées, soient effrayés et qu'ils se blâment. Lorsque les enfants regardent ou écoutent, ils devinent ce qui a causé la « bataille », imaginent ce qui pourrait se produire ensuite et anticipent les conséquences potentielles.

Un enfant qui vit dans un climat de violence à la maison change pour toujours, mais n'a pas subi de « dommages » pour toujours. Nous pouvons accomplir beaucoup de choses pour améliorer son avenir.

Petits yeux, petites oreilles : comment la violence envers une mère façonne les enfants lorsqu'ils grandissent / Alison Cunningham & Linda Baker. © 2007 Centre des enfants, des familles et le système de justice (London Family Court Clinic, Inc.)

Mythes et réalités

Un enfant témoin de violence est moins perturbé qu'un enfant violenté; c'est moins grave : FAUX

Les enfants témoins ou victimes partagent le même vécu dans la maison (terreur, cris, peur, angoisse), ils sont exposés au même milieu émotionnel.

Les enfants témoins de violence ne peuvent avoir de très bons résultats scolaires et ont nécessairement des problèmes de comportement en classe : FAUX

Certains enfants peuvent présenter des troubles du comportement, d'autres au contraire peuvent être très réservés, voire inhibés en classe. Certains enfants peuvent avoir des problèmes d'apprentissage, d'autres d'excellents résultats scolaires. On ne peut généraliser.

Un garçon qui vit dans une famille où sévit la violence conjugale, sera nécessairement violent avec sa femme dans sa vie adulte : FAUX

L'apprentissage de la violence pendant l'enfance peut contribuer à la faire accepter plus facilement à l'âge adulte. Mais tous les enfants issus de familles où règne la violence ne sont pas condamnés à réagir plus tard comme leurs parents.

Quiz extrait du guide « Quand ça gronde dans ma famille », Volckrick, D.; Tremblay, PH, Hôpital Rivière-des-Prairies, 1997 - Tiré du site Web de la Maison Interlude House.

Saviez-vous que... ?

On estime qu'au Canada, plus d'un million d'enfants sont témoins de violence envers leur mère. (Statistique Canada, 1999).

Les enfants qui vivent dans des foyers où il y a de la violence éprouvent de 10 à 17 fois plus de problèmes émotionnels et comportementaux graves que les enfants qui vivent dans des foyers exempts de violence. (Centre national d'information sur la violence dans la famille, 1999).

Entre 80 et 90 p. 100 des enfants qui vivent dans des foyers où il y a de la violence envers une femme en sont conscients et cette violence a des conséquences sur eux « qu'ils la voient, qu'ils l'entendent ou qu'ils s'en rendent compte d'une autre façon » (Statistique Canada, 1999).

Davantage de risques

Des enfants et des adolescents qui vivent dans un foyer violent peuvent souffrir de plusieurs problèmes physiques, mentaux, sociaux, cognitifs et comportementaux.

1. Les enfants et les adolescents qui sont témoins de violence envers leur mère éprouvent des problèmes affectifs et de comportement analogues à ceux des enfants qui sont eux-mêmes soumis à de mauvais traitements physiques.
2. Les enfants qui sont témoins de violence envers les femmes souffrent souvent du syndrome de stress post-traumatique. Les symptômes du SSPT sont les suivants : anxiété, crainte, irritabilité, pensées importunes et rappel d'images de la violence, explosions de colère imprévisibles et évitement des situations qui rappellent à l'enfant les actes de violence dont il a été témoin.
3. Les enfants et les adolescents qui sont témoins d'actes de violence éprouveront souvent des difficultés à se concentrer et connaîtront des problèmes de comportement et d'apprentissage. Ils peuvent aussi avoir des troubles du sommeil et de l'alimentation et des retards de développement.
4. Les enfants et les adolescents qui ont été témoins d'actes de violence familiale sont souvent considérés, à tort, comme souffrant d'un trouble déficitaire de l'attention, parce qu'on ne leur a pas demandé s'ils avaient été témoins d'actes de violence familiale.
5. Les garçons qui sont témoins d'actes de violence de leur père à l'égard de leur mère courent plus de risques de devenir eux-mêmes des agresseurs dans leurs relations intimes conjugales.
6. Les enfants et les adolescents qui sont témoins de violence familiale courent un risque plus élevé de dépression.
7. La pratique de l'école buissonnière, la surconsommation d'alcool et de drogues, la délinquance et les fugues sont courantes chez les enfants qui ont été témoins de violence envers les femmes.
8. Les enfants et les adolescents qui ont été témoins de violence envers leur mère courent le risque d'être soumis à des actes de violence physique et sexuelle par l'agresseur de leur mère.
9. Les enfants et les adolescents qui sont témoins de violence familiale risquent d'avoir peu d'estime d'eux-mêmes, d'être déprimés et de vivre du stress et de l'angoisse ou d'avoir des problèmes à l'école et avec leurs amis.
10. Les enfants et les adolescents qui ont été témoins de violence envers leur mère peuvent penser qu'ils sont responsables de la violence et prendre davantage de responsabilités à la maison; chercher à être parfaits pour se faire accepter.
11. Les enfants et les adolescents qui sont témoins de violence envers les femmes peuvent avoir peur, être irritables et avoir des crises de colère ou encore des comportements destructeurs ou irrespectueux.
12. Les enfants et les adolescents qui sont témoins de violence envers les femmes ont besoin d'une aide spécialisée.

Inspiré de données provenant du Centre national d'information sur la violence dans la famille (Santé Canada) et du Peel Committee Against Woman Abuse

Lors d'une enquête effectuée dans une maison d'hébergement pour femmes victimes de violence, un enfant sur quatre croyait qu'un homme a le droit de frapper une femme si la maison n'est pas propre. Après du counselling de groupe, aucun des enfants ne pensait plus cela. (Jaffe, P. et al. (1989). Promoting changes in attitudes and understanding of conflict resolution among child witnesses of family violence. Ottawa, ON : Centre national d'information sur la violence dans la famille, 7).

Peel Committee Against Woman Abuse (avril 2001). Breaking the cycle of violence: Children exposed to woman abuse. Peel, ON



Un cauchemar qui a fini par finir...

Quand j'étais enfant, on se retrouvait régulièrement dans des maisons d'hébergement. C'était le seul endroit que l'on pouvait considérer comme notre maison et où on se sentait en sécurité. Mon père rentrait toujours soûl et il battait ma mère. Toutes les fois que ma mère a quitté mon père, il l'a cherché partout. Il demandait à nos amis et à la famille où elle était jusqu'à ce qu'il nous trouve et la batte à nouveau pour avoir osé partir. On ne pouvait plus rester dans les maisons d'hébergement de Toronto. Il savait où elles se trouvaient et sinon, c'était un de ses amis qui nous voyait dehors et l'appelait pour lui dire où nous étions.

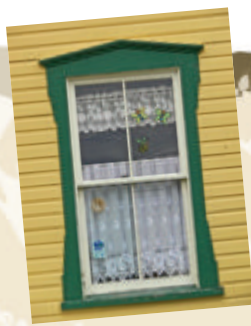
Ma mère voulait nous sortir de là ! Avec mon père nous n'avions même pas droit d'aller sur la galerie ! Elle savait bien que nous vivions des choses trop graves pour des enfants. Même si elle essayait toujours de s'arranger pour qu'on soit ailleurs, qu'on ne voit pas quand il la frappait, quand il lui donnait des coups de poings dans la figure. Ma sœur et moi, nous savions bien qu'il l'avait encore frappé. Parfois, elle disait : « c'est du ketchup, pas du vrai sang que j'ai sur le nez ». Mon père était un homme violent. Il battait ma mère même devant nous. Une fois, il l'a même poignardée et il la frappait toujours dans le ventre quand elle était enceinte. Nous avions trop peur pour aider maman; j'avais huit ans et ma sœur seulement sept. Nous allions dans la chambre et nous nous embarrions en espérant que quelqu'un viendrait aider maman. Après que mon père a poignardé ma mère, nous sommes partis de Toronto en taxi, ma mère, mes trois sœurs, mes deux frères et moi et nous sommes venus à Ottawa.

C'était en 1997. Ma mère avait entendu parler de la Maison d'Amitié. Quand nous sommes arrivés là, j'étais encore inquiète pour elle. Elle était toujours déprimée et elle avait peur. Nous sommes restés à la Maison d'Amitié pendant un certain temps. Les femmes nous ont accueillis, nous ont nourri, nous ont donné un toit et des vêtements. Nous nous sentions en sécurité là-bas. Après quelques mois, elles nous ont trouvé une maison, des écoles pour ma sœur et moi et elles vérifiaient si nous allions bien. Lorsque nous avons déménagé dans notre nouvelle maison, elles nous ont donné des meubles, de la vaisselle, des lits pour tout le monde et de la nourriture. Grâce à toutes les personnes qui ont fait des dons, nous vivons encore là et nous sommes enfin heureux. Nous n'avons plus peur de mon père.

Si nous n'avions pas eu la maison d'hébergement, je ne sais pas où nous serions aujourd'hui. Je suis tellement reconnaissante de l'aide que la Maison d'Amitié nous a donné et je suis heureuse de pouvoir venir y faire du bénévolat, de les aider à mon tour comme elles l'ont fait pour ma famille. Je me souviendrai toujours de leur bonté et elles auront à jamais une grande place dans mon cœur.

ANONYME

Les jeunes et la violence



Avoir un ou une partenaire peut être une expérience excitante et une période importante dans ta vie. Si votre relation est SAINE, vous vous sentirez bien tous les deux et vous vous respecterez. Malheureusement, les relations peuvent parfois être DIFFICILES et avoir des effets négatifs sur ton estime de toi-même et ta confiance en toi. Cela se produit lorsque ton ou ta partenaire se montre violent ou violente avec toi. Si tel est le cas, tu vis une relation MALSAIN.

On pense parfois qu'il vaut mieux vivre une relation violente que de se retrouver seule ou seul. Tu peux espérer que ton ou ta partenaire change et que la violence cesse – malheureusement, la plupart du temps, elle augmente. Beaucoup de gens vivent la même chose et CE N'EST PAS DE TA FAUTE ! Toutes les formes de violence sont des façons de contrôler l'autre. **N'OUBLIE PAS QUE TU AS LE POUVOIR DE PRENDRE TA VIE EN MAIN, QUE TU AS DES FORCES ET QUE TU EN ES CAPABLE.**

Tiré de ES-TU COOL ?, Action ontarienne contre la violence faite aux femmes

QUIZ sur les relations

DANS UNE RELATION, T'ES-T-IL DÉJÀ ARRIVÉ...

1.	de vivre de la violence physique ?	OUI	NON
2.	que ton ou ta partenaire menace de te quitter si tu ne fais pas ce qu'il ou elle veut ?	OUI	NON
3.	que ton ou ta partenaire t'empêche de voir ta famille ou tes amies et amis ?	OUI	NON
4.	de ne pas pouvoir parler ou regarder les autres (hommes ou femmes) ?	OUI	NON
5.	d'être obligée ou obligé de justifier tes faits et gestes ?	OUI	NON
6.	que ton ou ta partenaire te culpabilise pour obtenir ce qu'il ou elle veut ?	OUI	NON
7.	de ne pas pouvoir sortir sans ton ou ta partenaire ?	OUI	NON
8.	de te faire dénigrer au sujet de ton apparence physique ?	OUI	NON
9.	que ton ou ta partenaire n'aime jamais ce que tu fais ?	OUI	NON
10.	d'avoir peur de ton ou de ta partenaire ou d'être intimidée ou intimidé par lui ou par elle ?	OUI	NON
11.	que ton ou ta partenaire te menace ou t'humilie devant ta famille ou tes amies et amis ?	OUI	NON

Si tu as répondu OUI à une question ou davantage, tu vis peut-être une relation malsaine.

Tiré de ES-TU COOL ?, Action ontarienne contre la violence faite aux femmes

Témoignage

Je m'appelle Céline et j'ai 17 ans. Récemment, j'ai trouvé le courage de quitter une relation abusive. J'ai passé deux ans avec mon copain. Sylvain a 18 ans. Nous nous sommes rencontrés à l'école. Il est capitaine de l'équipe de lutte, il est très populaire à l'école, il a beaucoup d'amis et mes parents l'adorent. La plupart du temps, avec Sylvain, je me sentais belle, spéciale et intelligente mais parfois, surtout dernièrement, il me traitait d'une façon que je n'aimais pas. Il me disait des mots méchants, me rabaisait et, il y a trois semaines, il m'a frappé pour la première fois.

Je n'ai jamais pensé que je serais le genre de fille à vivre une relation violente. Ça n'a pas été facile de reconnaître que je me retrouvais dans une relation malsaine. J'espérais que Sylvain allait changer et que tout reviendrait comme au commencement de notre relation. En plus, j'avais peur de demander de l'aide pour plusieurs raisons. Je craignais que les personnes pensent que c'était ma faute et je ne voulais pas me faire juger parce que je m'étais retrouvée dans cette sorte de relation. Nous avons beaucoup d'amis en commun et je ne voulais pas qu'ils aient à choisir entre lui ou moi. Je ne voulais pas les perdre non plus. J'avais aussi peur de décevoir mes parents et je ne voulais surtout pas qu'ils aient honte de moi. En plus de tout ça je ne voulais pas être seule et j'étais toujours en amour avec Sylvain...

Malgré mes inquiétudes j'ai trouvé le courage d'en parler avec une amie à qui je faisais confiance. Avec son aide, j'ai pu rencontrer la travailleuse sociale de mon école qui m'a écoutée et qui m'a dirigée vers des ressources dans ma communauté. Cela m'a beaucoup encouragée et je sais que j'ai pris la bonne décision.

Mots cachés

La violence conjugale n'est pas un jeu ! Des milliers de femmes y sont confrontées tous les jours au Canada. Plusieurs organismes travaillent dans l'ombre pour apporter de l'aide à ces victimes qui malheureusement se retrouvent trop souvent en danger de mort. Vous pouvez changer les choses dans votre communauté en devenant bénévole ou faisant une contribution financière.

M A I T C A S E R S O
E S S A R A B E D E N
D A N A I O L M R F E L
E N B N U O U M T I L B
E T E O F A I R E E B
T I A I N T O M P R A
U R T T E D O P E T R O
R A I C N T A V I E O
B C T E I I I N T T V
E I U F X R D I C R A
S S D F R C E E I E F
O M E A M O U R I E N
I E N T A M E S N A D
N I A J O L I M E N T

ABONDANCE
AFFECTION
AIDE
AMOUR
ANTIRACISME
APPEL
ARRIVER
BATIFOLER
BÉATITUDE
BESOIN
BRUTE

CALMER
CANNE
CASER
DANSE
DÉBARASSE
ÉMOTIF
ENDORT
ERMITE
ENTAMES
ÉTAT
ÊTRE

EXCUSE
FAIRE
FAVORABLE
FIERTÉ
FUIR
J'AI
JOLIMENT
RIEN
RIRE
TROU
VIE

MAISON D'AMITIÉ

Le piège de la violence

ADAPTATION D'UN TEXTE DU WOMAN ABUSE COUNCIL OF TORONTO

Beaucoup de femmes restent prises dans le piège de la violence pendant de nombreuses années. Les raisons qui poussent une femme à rester avec un conjoint violent sont loin d'être simples.

- ☞ Elle n'a pas d'endroit où aller.
- ☞ L'entourage fait des pressions pour qu'elle essaie « d'arranger les choses ».
- ☞ Elle croit que les enfants ont besoin de deux parents et que c'est à elle de garder la famille unie.
- ☞ Elle n'a pas les moyens financiers de survivre et de faire vivre ses enfants.
- ☞ Elle n'a pas de droits ou de statut d'immigration et elle a peur d'être déportée et de perdre ses enfants.
- ☞ Sa famille et son milieu ne l'accepteront plus et elle se retrouvera seule.
- ☞ Elle croit que s'il arrête de boire tout ira bien.

- ☞ On lui a enseigné à s'occuper de son homme. Elle s'est mariée pour le meilleur et pour le pire.
 - ☞ Elle a honte.
 - ☞ Personne ne la croit (tout le monde pense qu'elle est folle).
 - ☞ Elle est prise au piège des mensonges, des excuses et des promesses de son conjoint.
 - ☞ Elle n'a plus confiance en elle.
- Pour survivre, elle s'est concentrée sur les émotions de l'agresseur et elle n'a pas tenu compte de ses propres besoins.
- ☞ Partir pourrait empirer les choses.
 - ☞ Il la trouvera et elle pense qu'il est capable de la tuer.
 - ☞ Elle sait combien de femmes et d'enfants sont tués par année par des partenaires violents. Elle sait que mettre fin à la relation peut la mettre en danger.

C'est peut-être pour ces raisons qu'elle ne part pas, mais posons-nous les bonnes questions ? Pourquoi s'interroger sur son comportement quand le problème ne vient

pas d'elle ? Pourquoi devrait-elle quitter son partenaire ?

- ☞ Pourquoi ne pas se demander plutôt,
- ☞ Pourquoi les hommes pensent-ils qu'ils peuvent traiter une femme ainsi ?
- ☞ Pourquoi les hommes violents s'en tirent-ils ?
- ☞ Pourquoi les hommes violents ne mettent-ils pas fin à la relation au lieu de violenter leur partenaire ?
- ☞ Pourquoi pensent-ils qu'abuser d'une femme – l'insulter, la rabaisser, la menacer – fait partie d'une relation amoureuse ?
- ☞ Pourquoi pensent-ils qu'ils peuvent traiter leur partenaire intime d'une manière qui serait inacceptable pour leurs amis, leurs patrons ou leurs collègues ?

Poser des questions sur le comportement des femmes, c'est sans doute les juger et les rendre responsables de la violence. Il est peut-être temps de poser les bonnes questions.



Le cycle de la violence

La plupart des femmes qui sont victimes de violence conjugale disent qu'elle se produit par cycle : la montée de la tension, l'épisode de violence et la lune de miel. Ces phases peuvent se produire plusieurs fois par jour, une fois par semaine ou « seulement » de temps en temps. Quelle qu'en soit la fréquence, elles forment toujours le même cycle.

La montée de la tension, c'est comme un élastique qui s'étire de plus en plus entre les partenaires jusqu'à ce qu'éclate un épisode de violence physique, psychologique ou sexuelle. Certaines femmes ont raconté que la tension devient tellement difficile à supporter qu'elles vont dire ou faire quelque chose pour précipiter les choses et ainsi mettre fin au suspense et à la terreur. C'est une période où l'on marche sur des œufs et où on attend dans la peur que la violence éclate. **L'épisode de violence** peut prendre plusieurs formes – psychologique, verbale, physique, sexuelle ou toutes ces formes à la fois.

Invariablement, l'agresseur blâme la victime d'avoir provoqué la violence, l'accuse de différents défauts ou comportements (la maison est à l'envers, elle est mauvaise cuisinière, trop difficile, trop grosse, trop maigre, elle a les cheveux trop longs ou trop courts, elle est toujours en retard, flirte avec d'autres hommes, etc.). Que ce soit vrai ou le fruit de son imagination, c'est toujours ce qui justifie son comportement.

Même les relations les plus saines ont leurs périodes de désagréments et de colère. Elles font partie intégrante de la vie commune. Si un homme est fâché contre sa partenaire, il a le droit de dire : « Je suis fâché », « Faisons une thérapie pour régler nos problèmes » ou « Je veux divorcer », mais il n'a JAMAIS le droit d'être violent physiquement, psychologiquement et sexuellement avec sa partenaire. Il est important de se rappeler que quoi qu'il fasse ou qu'il dise, c'est l'agresseur – et lui seul – qui choisit d'être violent et qui est responsable de ses choix et de ses gestes.

Au cours de la période dite de « lune de miel » qui suit habituellement l'épisode de violence, l'agresseur s'excuse abondamment, promet de ne plus jamais recommencer, explique que c'est ce qu'il a connu dans son enfance, jure de faire une thérapie, affirme son amour, pleure, offre des fleurs à la victime, menace de se suicider si elle le quitte. Cette période peut tout simplement être une absence de violence et non pas du remords. Cela peut être la phase la plus dangereuse du cycle parce que c'est au cours de cette période que la femme peut retomber dans la relation avec de nouveaux espoirs pour finalement voir le cycle recommencer.

Tiré de *Briser le cycle...*, Maison Interlude House (2006)



SOURCE : Ce tableau est basé sur les concepts de Walker (1979)

Votre charte des droits

- ☞ Vous avez le droit d'être vous-même.
- ☞ Vous avez le droit de penser d'abord à vous.¹
- ☞ Vous avez le droit d'être en sécurité.
- ☞ Vous avez le droit d'aimer et d'être aimée.
- ☞ Vous avez le droit d'être traitée avec respect.
- ☞ Vous avez le droit d'être humaine – PAS PARFAITE.
- ☞ Vous avez le droit d'être en colère et de protester si vous êtes traitée injustement ou violemment par une autre personne.
- ☞ Vous avez le droit à l'intimité.
- ☞ Vous avez le droit d'avoir vos propres opinions, de les exprimer et d'être prise au sérieux.
- ☞ Vous avez le droit de gagner de l'argent et d'en avoir le contrôle.
- ☞ Vous avez le droit de poser des questions sur tout ce qui touche votre vie.
- ☞ Vous avez le droit de prendre les décisions qui influenceront votre vie.
- ☞ Vous avez le droit de grandir et de changer (y compris de changer d'état d'esprit).
- ☞ Vous avez le droit de dire NON.
- ☞ Vous avez le droit de faire des erreurs.
- ☞ Vous avez le droit de NE PAS être responsable des problèmes des autres adultes.
- ☞ Vous avez le droit de ne pas être aimée par tout le monde.
- ☞ VOUS AVEZ LE DROIT DE CONTRÔLER VOTRE PROPRE VIE ET DE CHANGER SI VOUS N'ÊTES PAS HEUREUSE AINSI.

¹ Ce droit peut, à prime abord, sembler égoïste. Cela ne signifie toutefois pas de ne pas tenir compte des autres ou d'enlever le dernier morceau de pain à vos enfants. Cela signifie que vous devez vous aimer et vous respecter vous-même avant de pouvoir, dans un sain équilibre, vous consacrer aux autres de manière efficace.

TOUTE PERSONNE A LE DROIT DE VIVRE SANS PEUR ET D'ÊTRE RESPECTÉE. LA VIOLENCE EST INACCEPTABLE QU'ELLE SOIT DIRIGÉE CONTRE LES FEMMES, LES ENFANTS, LES HOMMES, LES PERSONNES ÂGÉES, LES PERSONNES HANDICAPÉES, LES MINORITÉS VISIBLES OU TOUTE AUTRE PERSONNE.

Si vous prévoyez quitter votre partenaire et que vous craignez pour votre sécurité :

- ☞ Soyez prudente
- ☞ Préparez un plan sur la façon dont vous sortirez vos affaires et quitterez la maison et à quel moment.
- ☞ Si vous décidez de dire à votre partenaire que vous partez, choisissez la façon et le moment. Vous n'avez pas à lui dire pourquoi.
- ☞ Dites aux personnes de votre entourage ce qui se passe pour qu'elles puissent vous soutenir.
- ☞ Une fois que vous serez partie, n'acceptez pas de rencontrer votre ex-partenaire seule ou dans un endroit privé. Allez plutôt dans un endroit public où il y a d'autres personnes. Rappelez-vous qu'il pourrait ne pas être raisonnable.
- ☞ La période la plus dangereuse c'est juste avant le départ ou tout de suite après. Votre peur et votre angoisse sont bien réelles. Demandez de l'aide à des amies et à des professionnelles.
- ☞ En quittant la maison ou après une rencontre avec votre ex-partenaire assurez-vous d'avoir un moyen de transport et qu'il ne soit pas facile de vous suivre.

- ☞ Rappelez-vous que vous avez droit à une vie sans violence. Vos enfants aussi.
- ☞ Une bonne stratégie de protection et de sécurité serait de n'avoir aucun contact avec votre ex-partenaire une fois que vous l'avez quitté. Cela peut vous permettre de récupérer votre espace et de commencer à guérir,
- ☞ Demandez l'aide de la police si :
 - vous avez peur,
 - vous êtes suivie ou harcelée,
 - votre partenaire ne vous laisse pas récupérer vos affaires,
 - pour une raison ou pour une autre, vous devez retourner à la maison.

Pensez à des moyens d'assurer votre sécurité et celle de vos enfants.

Fiez-vous à votre instinct. Vous savez ce qui est mieux pour vous. Vous connaissez l'agresseur mieux que quiconque. Parlez à une amie en qui vous avez confiance, à une intervenante de la Ligne de soutien – 1 877 femaide (336 2433) – d'un centre de femmes ou d'une maison d'hébergement. Vous étiez seule lorsque vous viviez de la violence, mais vous n'avez pas à être seule pour y mettre fin et guérir. **Vous en valez la peine et vous êtes capable d'y arriver !**

>> Les hommes violents



Voisin(e)s, ami(e)s et familles

Comment parler aux hommes violents

Parfois, les gens qui connaissent un homme violent ignorent son comportement et ne songent qu'à aider la femme victime de violence. Et parfois les gens peuvent prendre parti pour l'homme violent, au risque d'accroître la violence. Parler à un homme violent est une partie essentielle de la prévention de la violence faite aux femmes, mais cela exige néanmoins de la prudence. Le comportement violent ne disparaît pas tout seul, il existe des services d'aide dans la collectivité.

Voici des mesures que vous pouvez prendre lorsque vous reconnaissez des signes avertisseurs de violence :

- ☞ Choisissez le bon moment et le bon endroit pour avoir une longue conversation.
- ☞ Discutez avec lui quand il est calme.
- ☞ Soyez direct et clair sur ce que vous avez constaté.

Programmes d'intervention auprès des partenaires violents (PIPV)

Les programmes d'intervention auprès des partenaires violents sont des programmes de counselling spécialisés qui sont délivrés par des organismes communautaires à l'intention de particuliers qui ont commis des actes de violence à l'égard de leurs partenaires. Le but du programme d'intervention auprès des partenaires violents est de tenir les agresseurs responsables de leur conduite et d'améliorer la sécurité des victimes.

Les programmes, qui relèvent du programme de tribunaux pour l'instruction des causes de violence conjugale, durent 16 semaines. Ils fournissent aux participants l'occasion d'examiner les croyances et attitudes sur lesquelles ils se sont fondés pour justifier leur comportement abusif et d'apprendre des moyens non-abusifs de résoudre les différends. Les participants sont renvoyés au programme de tribunaux pour l'instruction des causes de violence conjugale comme condition d'une ordon-

- ☞ Dites-lui qu'il est responsable de son comportement. Évitez de porter des jugements sur lui en tant que personne. Ne validez pas sa tentative de rejet du blâme sur d'autres personnes.
- ☞ Dites-lui qu'il doit changer de comportement.
- ☞ Ne le forcez pas à changer ou à obtenir de l'aide.
- ☞ Dites-lui que la sécurité de sa partenaire et de ses enfants vous préoccupe.
- ☞ Ne vous disputez jamais avec lui à propos de son comportement violent. Reconnaissez que les méthodes de confrontation et d'argumentation risquent d'aggraver la situation et de faire courir davantage de risques à sa femme.
- ☞ Appelez la police si la sécurité de la femme est menacée.

S'il nie la violence :

- ☞ Les hommes violents minimisent souvent l'impact de leurs actes et nieront qu'ils ont fait quoi que ce soit de mal. Ils déclareront que ce n'est pas si grave ou blâmeront la victime. Ce type de comportement permet de détourner la responsabilité de leurs actes.
- ☞ Continuez de garder votre conversation centrée sur le fait que la sécurité et le bien-être de sa famille vous préoccupent et rappelez-lui que la violence n'est jamais une solution.
- ☞ Gardez les voies de communication ouvertes et cherchez des occasions de l'aider à trouver du soutien.

Assurez votre sécurité en tout temps. N'intervenez pas physiquement en cas d'agression. Appelez la police en cas d'urgence.

nance de probation, d'une condamnation avec sursis, d'une libération conditionnelle ou comme condition de cautionnement avant l'imposition de la peine.

Pendant que les participants sont inscrits au programme, le personnel du programme fournit à leurs partenaires des renseignements relatifs à la planification de la sécurité, des renvois aux ressources communautaires, des renseignements sur le programme de tribunaux pour l'instruction des causes de violence conjugale et un soutien.

Source : Site Web du ministère du Procureur général de l'Ontario <http://www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca/french/about/vw/par.asp>

Programme d'intervention auprès des partenaires violents

Groupes offerts en français	
Cornwall	613-932-4610
Hawkesbury	613-632-1101
Ottawa	613-233-8478

Suis-je un conjoint violent ?

- ☞ Es-tu capable, généralement, d'exprimer tes sentiments et tes besoins ?
- ☞ Es-tu capable d'exprimer d'autres sentiments que ta colère ou ta haine ? Lesquels ?
- ☞ Respectes-tu le droit de ta conjointe d'être différente, de prendre ses propres décisions ?
- ☞ Es-tu capable d'écouter et de respecter son opinion, même si tu n'es pas vraiment d'accord avec elle ?
- ☞ Es-tu capable de négocier avec elle sans essayer de l'accuser ou de la contrôler ?
- ☞ As-tu tendance à la rendre responsable de ta colère, de tes frustrations ?
- ☞ Ta conjointe peut-elle exprimer sa colère sans que tu ne l'attaques ?
- ☞ Es-tu capable de te fâcher sans devenir violent verbalement, psychologiquement ou physiquement ?

Par exemple :

- lui crier des noms
- l'humilier
- l'injurier
- la dévaloriser
- l'intimider
- la frapper
- briser des objets
- la menacer
- la bousculer

- ☞ T'arrive-t-il de la menacer pour obtenir ce que tu veux ?

Par exemple :

- menacer de la quitter
- menacer de la frapper
- menacer de te suicider
- menacer de lui couper les vivres
- etc...

D'hommes à hommes - Regroupement des ressources pour conjoints violents de Chaudière-Appalaches

LA VIOLENCE CONTRE
LES FEMMES EXISTE.
ELLE SE PRODUIT
PARTOUT AUTOUR
DE VOUS.

IL N'Y A ABSOLUMENT
AUCUNE EXCUSE
À LA VIOLENCE.

Des obstacles supplémentaires pour...

les aînées

Une personne est susceptible d'être victime de violence à pratiquement toutes les étapes de sa vie – enfance, adolescence, début de l'âge adulte, âge moyen, vieillesse – mais la nature et les conséquences de cette violence peuvent varier en fonction de sa situation. La violence commise à l'égard des personnes âgées, par exemple, peut être liée à leurs conditions de vie (elles peuvent vivre seules, avec des membres de leur famille ou d'autres personnes, ou encore en milieu institutionnel). Elle peut aussi venir du fait qu'elles ont besoin de l'aide et du soutien d'autres personnes dans leur vie de tous les jours, notamment des membres de leur famille ou d'autres fournisseurs de soins de santé.

Ministère de la Justice du Canada – L'initiative de lutte contre la violence familiale



Réflexions d'une intervenante sur la violence envers les aînées.

« T'es laide. » « T'es grosse. » « T'es chanceuse que je sois là. Regarde la voisine d'en face, elle est riche et elle est toute seule. » « T'es pas intelligente. » « Si c'était pas de moi, tu pourrais pas t'en sortir. »

Dénigrement, humiliation, dévalorisation, isolement, abus de toutes formes, violence. C'est le lot de beaucoup d'aînées.

Plus on vieillit, plus la pression est forte pour ne pas dénoncer la violence. Dans notre société, la famille, c'est encore un noyau qu'on ne doit pas toucher. Si une femme aînée est victime de violence ou d'abus de la part de son conjoint ou de ses enfants, elle hésitera à les dénoncer de peur de perdre les contacts avec ses petits-enfants et la famille élargie.

Les valeurs religieuses et culturelles restent très ancrées chez les aînées. Les femmes se sentent coupables de la violence qu'elle subissent. Elles se sont mariées « pour le meilleur et pour le pire... ». Cela fait partie de leur socialisation. Elles ont appris à pardonner. Elles sont souvent les protectrices de la tradition. Pour elles, le mariage, c'est la fidélité, « c'est pour la vie... ». Briser le mariage, c'est la fin du monde. C'est risquer de perdre la sécurité affective et la sécurité financière. La peur des jugements est très présente.

Si leur conjoint est malade, par exemple, elles ne se sentent pas capables de le quitter. Elles ont l'impression de l'abandonner, surtout qu'il arrive

souvent qu'il n'ait pas appris à faire à manger et à s'occuper de la maison.

Quand l'abus vient d'un enfant, c'est encore plus difficile à nommer et la culpabilité redouble parce qu'on a l'impression de ne pas avoir été une bonne mère. On a honte, on se sent coupable et par conséquent, la tolérance à la souffrance est beaucoup plus grande.

L'abus peut aussi être financier ou psychologique et on l'excuse facilement lorsque cela vient d'un enfant. « Mon fils est déprimé, il a des problèmes d'argent, de couple, etc. ». « C'est ma fille, c'est moi qui l'ai élevée, j'en suis responsable... ». Les femmes sont fragilisées par les conséquences de la violence.

Les femmes ont pris un engagement de cœur par rapport à la famille et à leur conjoint. Parfois, elle se résigne. Elles ont appris à s'oublier, à se sacrifier, à exister essentiellement en fonction des autres. Il est difficile de prendre conscience que les comportements abusifs appartiennent à l'agresseur.

En général, chez les plus jeunes, la colère semble plus permise, l'indignation semble plus facile à exprimer. Elles sont peut-être plus sensibilisées, informées de leurs droits et elles connaissent mieux les ressources dans la communauté.

Plus tu vieillis, plus tu as l'impression d'être seule dans cette situation et plus la honte est grande. Les groupes permettent de se rendre compte que l'on est pas toute seule et d'arriver à nommer la violence sous toutes ses formes.



Les aînées viennent rarement dans les maisons d'hébergement pour différentes raisons. Elles ne s'y sentent pas à l'aise. Pour elles, les groupes de soutien destinés aux femmes de 50 ans et plus sont des outils beaucoup plus efficaces parce qu'ils sont plus homogènes. C'est un endroit où elles se retrouvent et se sentent à l'aise de parler. C'est plus facile d'en arriver à nommer la violence et les abus qu'elles vivent.

Il faut beaucoup d'écoute. Les femmes ont besoin d'être entendues, validées et reconnues. On laisse les femmes se livrer, se raconter, parler de leur vécu. On accueille la femme telle qu'elle est, sans la juger tout en assurant sa sécurité. On recadre la violence comme problème social à partir d'une approche féministe.

Les femmes se sont perdues dans la violence. Elles essaient de se retrouver, de reconstruire leur estime de soi, de retrouver leur pouvoir. Nommer et démystifier ce qu'elles vivent, en voir les conséquences, comprendre que la violence ne leur appartient pas et qu'elles n'en sont pas responsables.

Trois fois par année, le Service familial catholique Ottawa offre des groupes non confessionnels de soutien pour les femmes de 50 ans et plus.

Communiquez avec Marie-Louise au (613) 233-8478.

les aides familiales

Lorsqu'une employée de maison étrangère vient au Canada dans le cadre du Programme concernant les aides familiaux résidents (PAFR), elle est à la merci de son employeur et elle doit attendre au moins deux ans avant de demander le statut de résidente permanente. Si elle se trouve dans une situation de violence elle peut craindre de quitter son employeur.

Les aides familiales résidentes devraient savoir que, si elles quittent leur employeur actuel et trouvent un autre emploi d'aide familiale résidente, elles ont la possibilité de demander à CIC de leur délivrer un autre permis de travail.

Si une aide familiale perd son emploi et est incapable d'en trouver un nouveau, elle peut être renvoyée chez elle, mais il pourrait y avoir des mesures à prendre pour rester au Canada. Une femme qui se trouve dans cette situation devrait obtenir des conseils juridiques.

Femmes immigrantes et violence familiale, CLEO, février 2007

les femmes autochtones

La violence conjugale touche les femmes de tous les milieux, mais pour les femmes autochtones elle peut aussi être liée à la perte de la culture, à l'abandon des traditions, à la discrimination systémique, au manque d'émancipation et à la dépendance que tout cela a provoqué. Beaucoup de femmes des Premières nations ont vécu des séjours forcés dans les pensionnats ce qui a eu des conséquences graves sur la transmission intergénérationnelle des compétences parentales, culturelles et humaines.

Beaucoup d'obstacles supplémentaires peuvent donc empêcher les femmes autochtones de mettre fin à une relation de violence :

- ☞ La peur d'être rejetée par la bande et de devoir quitter la communauté
- ☞ Le risque de perdre son logement
- ☞ Le manque d'argent
- ☞ L'agresseur est peut-être un membre important de la communauté.
- ☞ La méfiance ou même la peur à l'égard du système de justice et des agences de protection de l'enfance et des services pour les femmes victimes de violence
- ☞ La peur de perdre son statut si elle doit quitter la réserve
- ☞ L'hésitation à pousser l'agresseur dans un système considéré comme raciste
- ☞ Le manque d'hébergement d'urgence et de logements abordables dans la communauté

Centre for Children and Families in the Justice System, London Family Court Clinic

les femmes immigrantes

Les femmes qui viennent d'arriver au Canada éprouvent les mêmes émotions et réactions que les autres femmes violentées – peur, honte, espoir de changement – mais demander de l'aide de notre système social et de notre appareil judiciaire peut s'avérer une tâche intimidante à cause de croyances profondes au sujet de la famille, d'obstacles à l'obtention de services et d'inquiétudes relatives à des questions d'immigration.

- ☞ Le mur des langues l'empêche de demander des conseils et de l'aide
- ☞ Les affaires de la famille sont privées et on n'en parle pas à des étrangers
- ☞ Des idées traditionnelles concernant les rôles des femmes et des hommes
- ☞ Une forte opposition au divorce
- ☞ Le divorce pourrait mener à l'ostracisation de la part de la communauté ethnique ou religieuse
- ☞ La peur de la police fondée sur l'expérience dans le pays d'origine où la police est un outil de répression et de corruption
- ☞ Elle ne veut pas que son mari fasse l'objet d'une accusation criminelle et cela l'empêche d'appeler (ou de rappeler) la police
- ☞ La peur des maisons d'hébergement et une gêne profonde si elle était obligée de s'y réfugier
- ☞ La peur de la Société d'aide à l'enfance
- ☞ Avant de demander de l'aide professionnelle, elle veut d'abord avoir recours à sa famille ou à une autorité religieuse
- ☞ La peur des conséquences d'un divorce ou d'une autre démarche judiciaire sur son statut d'immigration
- ☞ La peur d'être déportée et même d'avoir à laisser ses enfants au Canada

☞ La conviction qu'elle ne peut pas se valoir du programme Ontario au travail parce qu'elle est parrainée en tant qu'immigrante

Centre for Children and Families in the Justice System, London Family Court Clinic

Témoignage

Il y a une dizaine d'années, je suis arrivée au Canada avec mes deux enfants. Mon mari est resté au pays. Toute ma famille élargie avait été tuée comme celle de mon mari. Il ne me reste qu'une sœur qui vit maintenant en Allemagne. Comme c'était la guerre, le processus de demande d'asile était accéléré. Cela c'est fait assez rapidement, mais je n'ai pas pour autant pas évité le choc culturel. J'avais perdu toutes mes racines, tous mes points de repères.

Je suis africaine et dans mon pays d'origine, sur le plan social, les rôles sont bien définis dans le couple : le mari est le pourvoyeur et la femme a la responsabilité de bien éduquer les enfants, de nettoyer la maison, de faire la cuisine, de s'occuper de son mari. Ici, les rapports entre les hommes et les femmes sont différents, la notion de couple aussi.

La séparation était difficile. J'étais seule avec les enfants. Je ne connaissais personne et il fallait que je trouve un moyen de gagner ma vie. J'avais travaillé dans une banque, mais cette expérience n'était pas reconnue ici. Je n'avais pas énormément de choix. Sur le plan matériel, mes conditions de vie n'étaient plus aussi bonnes. Il fallait que je retourne aux études.

Là-bas, je m'étais conformée aux attentes de la société, ici, justement parce que personne ne me connaissait, parce que je me sentais moins jugée, parce qu'il y a moins de non-dit, j'ai décidé de faire tout ce que je pouvais pour prendre ma place en tant que femme. Je ne dis pas que c'est facile. J'essaie de me dire que tout est possible, que tout est faisable. En puisant dans ma capacité de résilience, j'ai décidé de saisir ma chance.

Aujourd'hui, je travaille dans une maison d'hébergement. Je pense que je peux représenter un forme d'espoir pour les femmes noires que j'y rencontre. C'est plus facile de parler avec une femme qui a la même culture, avec une intervenante chez qui on se reconnaît, qui a parcouru un peu le même chemin.

La violence physique et psychologique est plus acceptée dans la culture traditionnelle. Souvent, les femmes immigrantes qui arrivent en maison d'hébergement ne veulent pas porter plainte contre leur mari. C'est le père de leurs enfants, c'est le pourvoyeur. Elles ne veulent pas lui causer du tort. Elles ont peur de se retrouver à la rue et d'avoir faim. Elles ont peur de la police, peur d'avoir des problèmes avec l'immigration. En tant qu'intervenante, on respecte toujours le choix des femmes et on essaie de leur faire connaître leurs droits.

C'est un long processus. Il faut se refaire, rebâtir ses forces. Mais si moi j'ai réussi, d'autres femmes peuvent le faire. Le pouvoir est en nous. C'est nous qui détenons la clé pour changer les choses.

Échapper à la violence

Trouver la force de mettre fin à une relation de violence

Témoignage

À cette époque, je revenais de Toronto où j'avais étudié à l'université. J'avais 23 ans et je vivais avec ma mère et mes deux jeunes frères. Je me débrouillais assez bien. J'avais obtenu mon premier emploi et tout allait bien.

J'ai rencontré mon futur mari dans un bar où j'étais sortie avec des amies. Il était très gentil, il paraissait bien et il s'intéressait clairement à moi. Nous avons commencé à sortir ensemble. Avec le temps, nous avons appris à mieux nous connaître. J'avais pitié de lui et je me disais qu'il n'avait pas appris comment aimer parce qu'il avait grandi dans une famille d'alcooliques. Je croyais tout ce qu'il me disait. Lorsqu'il m'a raconté qu'il s'était séparé de sa femme parce qu'elle n'avait pas voulu le suivre quand il avait trouvé du travail dans une autre ville, je l'ai cru. Lorsqu'il m'a dit qu'il ne voyait pas ses filles parce que son ex-femme était une « vache », je l'ai cru.

Ce n'est que bien plus tard, alors que nous étions un couple depuis longtemps, que nous vivions ensemble et que je le soutenais dans ses démarches pour obtenir des droits de visite avec ses enfants, que j'ai compris pourquoi il s'était séparé. Son ex-femme a dit qu'il était violent. Elle ne parlait sûrement pas de lui ! Elle devait être jalouse. Je suis restée avec lui. Je suis restée même après qu'il ait commencé à être violent psychologiquement et verbalement avec moi.

Il s'excusait toujours, il était très gentil et me disait que j'étais assez forte pour le prendre, que je n'étais pas un bébé qui irait pleurer dans les jupes de sa mère. Je suis restée après le premier coup de pied, après qu'il m'ait pincée, bousculée, poussée, serré le bras, tiré les cheveux et je suis même restée après le premier coup de poing dans le ventre. Je dois admettre que c'est le premier coup de poing à la figure qui m'a fait le plus mal. Je pensais que j'étais assez têtue pour arranger les choses entre nous. Il croyait que cela s'arrangerait si j'acceptais de l'écouter et de lui obéir. Aucun des deux n'a été exaucé.

Au lieu de cela, nous nous sommes séparés cinq fois et chaque fois, nous sommes revenus ensemble jusqu'à ce que je me décide à appeler les policiers pour qu'ils interviennent. Il a été accusé après avoir admis qu'il m'avait giflée, mais pas qu'il m'avait donné un coup de poing. Il a plaidé coupable. J'ai quitté la maison avec notre bébé après que l'intervenante des Services à l'enfance et à la famille m'ait expliqué que mon enfant et moi avions besoin de sécurité et que je pouvais aller à la maison d'hébergement. Sur une période de cinq ans, j'y suis retournée deux fois et une fois dans une autre maison d'hébergement.

Je m'arrangeais pour que ma fille et moi soyons en sécurité afin que la Société de l'aide à l'enfance ne m'enlève pas la garde de mon enfant. J'ai fait

une demande à l'Aide juridique et je me suis battue jusqu'en cour de la famille. J'ai recommencé à travailler, j'ai placé ma fille en garderie et essayé de reprendre le contrôle de ma vie. J'ai oublié de mentionner les moyens que j'ai utilisés pour tenter de résoudre le problème de violence conjugale. Je suis allée chercher du counselling auprès des services communautaires et de mon église. J'y ai appris que ce n'est pas la victime qui peut mettre fin à la violence conjugale – l'agresseur a le pouvoir et le contrôle et il est le seul à pouvoir arrêter cette violence. En tant que victimes de violence, nous devons assurer notre sécurité et celle de nos enfants, c'est-à-dire sortir de cette violence et se créer un environnement sécuritaire pour l'avenir.

Personne n'a dit que se sortir de la violence conjugale était chose facile, mais il n'y a vraiment pas de raison d'avoir peur de l'inconnu. Il n'y a pas d'autres solutions que de mettre fin à une relation de violence. La violence va toujours en augmentant et, selon moi, dans tous les cas de violence conjugale, si cela s'est produit une fois, cela se produira encore.

Mettez-vous en sécurité, partez avec vos enfants et sachez que vous pouvez grandement améliorer votre vie et celle de vos enfants en créant un foyer sécuritaire, heureux et harmonieux. Il est possible de mettre fin à la violence.

ANONYME

LES NATIONS UNIES ONT DÉCLARÉ QUE 2000-2010 SERAIT LA DÉCENNIE DE LA NON-VIOLENCE. NOUS POUVONS TOUS ET TOUTES COMMENCER À TRAVAILLER DANS NOS FOYERS ET NOS COLLECTIVITÉS POUR METTRE FIN À LA VIOLENCE QUI BRISE DES VIES.

Comment reconnaître et aider les femmes victimes de violence

Vous vous inquiétez pour une femme que vous croyez victime de violence, mais vous ne savez pas quoi faire.

Voisin(e)s, ami(e)s et familles est une campagne de sensibilisation sur les signes de violence faite aux femmes et les moyens d'aider les personnes qui en sont victimes à obtenir le soutien dont elles ont besoin.

Indicateurs de violence

Si vous reconnaissez certains de ces signes de violence, il est peut-être temps d'agir.

Il la rabaisse	Elle excuse sans cesse les comportements de son partenaire ou elle devient agressive et se met en colère
Il parle tout le temps et domine la conversation	Elle a peur de parler quand il est là
Il vérifie toujours ce qu'elle fait, même au travail	Elle semble être malade plus souvent et s'absente du travail
Il joue à la victime et fait semblant d'être déprimé	Elle essaie de cacher ses ecchymoses
Il essaie de vous empêcher de la voir et de lui parler	À la dernière minute, elle trouve toujours une excuse pour ne pas vous rencontrer
Il agit comme si elle lui appartenait	Elle tente de vous éviter
Il ment pour bien paraître ou exagère ses qualités	Elle semble triste et isolée et elle a peur
Il agit comme s'il était supérieur aux autres ou qu'il avait une plus grande valeur	Elle compense en prenant de la drogue ou de l'alcool
Il a menacé de la tuer ou de la blesser si elle le quitte. Il dit : « Si je ne peut pas t'avoir, personne d'autre ne t'aura. »	Elle craint pour sa vie et pour la sécurité de ses enfants ou elle nie tout et ne voit pas le danger
Il a menacé de se suicider	Elle n'a ni amies ou amis ni famille ou pas de contact avec eux



Voisin(e)s, ami(e)s et familles

Comment l'aider

Voici quelques façons d'aider une femme quand vous reconnaissez des signes de violence :

- ☞ Parlez-lui de ce que vous voyez et dites-lui que cela vous préoccupe. Dites-lui que vous la croyez et que ce n'est pas de sa faute.
- ☞ Encouragez-la à ne pas confronter son partenaire si elle a l'intention de le quitter.
- ☞ Offrez-lui de garder les enfants pendant qu'elle cherche de l'aide.
- ☞ Si vous vous sentez à l'aise de le faire, offrez-lui de venir chez-vous pour téléphoner.
- ☞ Encouragez-la à préparer une valise contenant des choses importantes que vous pourrez garder chez-vous au cas où elle en aurait besoin.
- ☞ Sachez que vous pouvez communiquer avec une maison d'hébergement ou avec la police en cas d'urgence et qu'elle peut le faire aussi.

Si elle nie la violence :

Voici quelques façons d'aider une femme quand vous reconnaissez des signes de violence :

- ☞ Dites-lui qu'elle peut vous parler et que vous serez toujours disponible.
- ☞ Ne vous fâchez pas et ne vous sentez pas frustrée par ses décisions. Il est important de comprendre qu'elle peut avoir peur ou ne pas être prête à agir.
- ☞ Essayez de comprendre pourquoi elle pourrait avoir de la difficulté à demander de l'aide. Il se peut qu'elle ait honte.
- ☞ Offrez-lui de l'accompagner si elle a besoin de soutien ou de renseignements.
- ☞ Si elle a des enfants, dites-lui gentiment que vous vous inquiétez pour elle et pour la sécurité des enfants et leur bien-être psychologique. Elle reconnaîtra peut-être mieux sa propre situation si elle comprend que ses enfants pourraient être en danger.



La violence et ses conséquences

Les effets de la violence sur la santé et la société

Mythe – La violence faite aux femmes n'est pas un problème de santé.

Réalité – La violence faite aux femmes est un problème de santé et de société de plus en plus important. Les statistiques canadiennes démontrent que la violence continue à causer beaucoup de douleur et de souffrance : une mauvaise santé, des blessures graves, des problèmes de santé mentale, de l'isolement social, des incapacités et finalement la mort. La violence faite aux femmes est donc un des principaux problèmes de santé qui touchent les Canadiennes et les Canadiens.

Les effets de la violence sont profonds et durables. Ils peuvent se poursuivre longtemps après que la violence a cessé et, pour certaines femmes, durer toute la vie. Voici quelques-uns de ces effets :

Effets sur la santé physique

- Os brisés, entorses, ecchymoses, brûlures, coupures, blessures de couteaux et d'armes à feu
- Cicatrices, marques de morsure, d'étranglement ou de suffocation
- Dommages aux yeux et aux oreilles, dents brisées ou ébréchées, perte de cheveux, blessures au larynx

CHAQUE FEMME A UNE TRÈS GRANDE VALEUR POUR SON MILIEU ET POUR LE MONDE DANS LEQUEL ELLE VIT.

- Blessures internes (à l'abdomen ou à la poitrine, par exemple)
- Douleurs chroniques et inconfort (à l'estomac, à la tête, au dos ou aux articulations)
- Hypertension et problèmes cardiaques

Effets sur la santé sexuelle

- Maladies transmises sexuellement (MTS)
- Grossesses indésirées, fausses couches, infertilité
- Infections et douleurs chroniques (vaginales, pelviennes, urinaires)
- Dépendance sexuelle et comportements imprudents
- Dysfonction sexuelle, peur de l'intimité sexuelle

Effets sur la santé mentale

- Faible estime de soi, honte, culpabilité
- Flashbacks, cauchemars, pertes de mémoire
- Stress chronique, dépression, angoisse, isolement
- Trouble panique, phobies, trouble obsessionnel-compulsif
- Troubles de l'alimentation et du sommeil, usage de stupéfiants, dépendances
- Pensées suicidaires, tentatives de suicide, sévices auto-infligés

Effets sur la santé comportementale

- Difficultés dans les relations et les activités sociales (manque de confiance, d'intimité et d'intérêt, par exemple)
- Changements dans l'apparence et la routine quotidienne : trop de préoccupation ou pas assez
- Échec ou décrochage scolaire
- Changements dans le rendement au travail, absentéisme ou incapacité à travailler
- Difficultés avec le rôle de parent et les responsabilités qui y sont liées
- Difficultés à reprendre le contrôle (besoin de sécurité, problèmes liés au changement, hypervigilance)

Effets mortels

- Mort due au SIDA
- Mortalité maternelle
- Homicide et suicide

Marion Boyd et Crosshealth Consultant Services (Septembre 2000). Task force on the health effects of woman abuse-Final report. London, ON



Les femmes qui vivent avec un handicap physique

Il est difficile de dire combien de femmes vivant avec un handicap physique sont victimes de violence. Plusieurs femmes ne portent pas plainte et quand elles le font, les rapports n'indiquent pas nécessairement que cette femme vit avec une incapacité.

Mais nous savons que les femmes vivant avec un handicap et celles qui souffrent de maladies invalidantes risquent beaucoup plus que les femmes qui ne vivent pas avec de telles limites de subir de la violence physique et sexuelle de la part de leur partenaire intime. Certaines études estiment que le risque est une fois et demie à deux fois plus élevé.

Comme les aînées et comme les femmes vivant avec un handicap intellectuel, plusieurs femmes qui vivent avec un handicap physique sont victimes d'abus de la part de leur famille et de pourvoyeurs de soins. L'agresseur est parfois le pourvoyeur de soins. Si une femme dépend d'un partenaire violent pour les soins quotidiens, le quitter peut signifier qu'elle perd la personne qui s'occupe d'elle. Cela peut également vouloir dire qu'elle ne verra plus ses enfants. Dans de telles circonstances, elle a souvent l'impression qu'elle n'a pas d'autre choix que d'endurer la violence.

Les femmes qui vivent avec un handicap intellectuel

PAR FRAN ODETTE ET LORNA RENOBY, SPRINGTIDE RESOURCES

Christine et son bébé se sont retrouvés dans un refuge pour sans abri alors qu'ils fuyaient un partenaire violent. Christine vit avec un handicap intellectuel. Dans sa vie, elle n'a pas eu beaucoup de messages positifs quand à sa capacité de faire des choix. Quand elle est arrivée au refuge, le personnel s'est inquiété de la sécurité de l'enfant. Ils ont communiqué avec la Société d'aide à l'enfance qui a enlevé le bébé à Christine. Elle peut le voir seulement une fois par semaine, sous supervision. Elle vit dans le peur que son partenaire ne la retrouve.

Les femmes qui vivent avec un handicap intellectuel sont à risque pour bien des raisons, principalement à cause de la façon dont notre société traite les personnes « différentes ». Plusieurs femmes qui vivent avec un handicap intellectuel subiront une forme ou une autre de violence au cours de leur vie. Elles risquent davantage que les autres femmes de vivre des agressions sexuelles de la part de leur famille, de leurs amis ou de professionnels.

Que la violence vienne d'un partenaire intime, de la famille ou d'un fournisseur de soins, l'agresseur veut toujours exercer du pouvoir et du contrôle sur les choix de la femme. Les femmes qui vivent avec un handicap intellectuel apprennent très vite que si elles veulent conserver les services et le soutien dont elles ont besoin, elles doivent obéir. Les femmes qui ont vécu de la négligence ou de l'abus alors qu'elles étaient enfants, ne reconnaissent pas toujours la violence et ne savent pas toujours où trouver de l'aide. Elles peuvent souvent être trop tolérantes par rapport aux mauvais traitements et aux relations malsaines.

La violence dans les relations lesbiennes

Jusqu'à tout récemment, l'existence de violence dans les relations lesbiennes a rarement été discutée ouvertement. Ce silence peut être attribué à différents facteurs : l'homophobie (la peur et les préjugés touchant l'homosexualité), l'hétérosexisme (l'hypothèse d'hétérosexualité qui rend les gais et les lesbiennes invisibles), une certaine difficulté à croire qu'une femme peut être violente envers une autre femme ainsi que divers mythes sur les lesbiennes et la violence chez les lesbiennes.

Il est de plus en plus clair que plusieurs des facteurs contribuant à la violence faite aux femmes sont également présents dans la violence faite aux lesbiennes. Le comportement violent des hommes, comme celui des femmes, dans une relation intime se traduit souvent par un effort constant pour exercer du contrôle et du pouvoir sur l'autre.

L'utilisation systématique de tactiques de pouvoir et de contrôle caractérise la violence dans les relations intimes. Une relation violente, ce n'est pas seulement quelques gestes violents de temps en temps, mais bien une habitude de gestes délibérés pour contrôler une autre personne. Même sans violence physique, les personnes violentes exercent leur pouvoir sur les autres en les empêchant de faire des choix ou en minant leur estime de soi.

Dans une culture qui sanctionne et entretient diverses formes d'oppression (sexisme, racisme, âgisme, capacitisme, classisme, etc.) il n'est pas étonnant qu'une personne, homme ou

femme, ait recours à la violence comme outil de contrôle. Les gais et les lesbiennes ne sont pas exempts de ces types de comportements dans les relations intimes.

Qu'elle « sorte du placard » et que son orientation sexuelle soit dévoilée, une lesbienne peut perdre l'appui de ses amies et amis et de sa famille, perdre son logement et même perdre son emploi. La menace de dévoilement prend beaucoup d'importance. Dans la mesure où la société demeure homophobe et anti-lesbiennes, ce type de menace bien réel est lourd de conséquences.

Ainsi, plusieurs facteurs contribuent à maintenir le silence sur la violence faite aux lesbiennes. La peur bien fondée que la révélation de la violence chez les lesbiennes ne serve, dans la société, à dire que les lesbiennes sont « malades » ou à justifier d'autres formes de discrimination.

La violence contre les lesbiennes, comme la violence envers toute autre femme, est un acte criminel. Cependant, en matière de droit de la famille, les lesbiennes ont des choix beaucoup plus limités quand il s'agit d'obtenir des ordonnances de non-communication ou des pensions alimentaires. De plus, dans leur cas, la division des biens n'est pas prévue par la loi. Des obstacles de plus qui empêchent les lesbiennes de dévoiler qu'elles sont victimes de violence conjugale.

Source : Action ontarienne contre la violence faite aux femmes

Vous pouvez obtenir de l'aide en français



OTTAWA

Bureau d'aide juridique de l'Ontario | 613-238-7931

CALACS francophone d'Ottawa | 613-789-8096 | Ligne info-soutien | 613-789-9117

Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel qui offre des services multiples aux femmes de 16 ans et plus d'expression française qui en sont survivantes. Un service téléphonique accessible 24 heures par jour, 7 jours par semaine. Des rencontres d'appui individuel, des groupes de soutien, des ateliers thématiques et différents autres services tous gratuits et confidentiels.

Centre d'information sur le droit de la famille | 613-239-1274

Centre de ressources communautaires d'Ottawa Ouest | 613-591-3686

Certains services sont disponibles en français

Centre de ressources communautaires de la Basse Ville | 613-789-3930

Centre de services communautaires Orléans-Cumberland | 613-830-4357

Centre de services communautaires Overbrook-Forbes | 613-745-0073

Centre de services communautaires Vanier | 613-744-2892

Centre des ressources de l'Est d'Ottawa | 2339, chemin Ogilvie | 613-741-6025 | Ligne de soutien pour femmes victimes de violence | 613-745-3665

Le Centre des ressources de l'Est d'Ottawa s'engage, dans un esprit de collaboration, à améliorer la qualité de vie de tous et à bâtir une collectivité saine et à l'abri du danger. Grâce à leurs services d'intervention (individuelle ou de groupe), de promotion de la non violence et d'éducation publique, les programmes contre l'abus faite aux femmes (services pour les femmes, pour les enfants et appui transitoire) visent à aider les femmes et les enfants à vivre une vie libre de toute violence.

Centre espoir Sophie | 145, rue Murray à Ottawa | 613-789-5119

Halte accueil francophone qui offre un ensemble de services en français aux femmes marginalisées, c'est-à-dire aux femmes qui proviennent de milieux défavorisés et qui vivent des situations difficiles liées, entre autres, à la pauvreté, la toxicomanie, la prostitution, la violence, le manque de travail et la santé mentale. Services offerts : Écoute - Repas - Activités récréatives - Buanderie - Ateliers thématiques - Douche - Centre de ressources - Mini salon de coiffure - Aiguillage - Accès aux ordinateurs - Recherche de ressources - Entraide par les pairs

Clinique juridique communautaire de l'Université d'Ottawa | 613-562-5600

Clinique juridique francophone de l'Est d'Ottawa | 613-744-2892

Entraide budgétaire | 613-746-0400

Équipe de santé familiale de l'Est d'Ottawa | 613-842-7960

La Présence | 613-241-8297

Une maison de transition exclusivement à l'intention des femmes et enfants victimes de violence conjugale. La Présence est un milieu bilingue sans préjugé de race ou de religion dans un milieu éducatif, structuré, propre, stable et harmonieux. Elle offre hébergement, support, counselling, assistance et plan de transition et accompagnement.

Maison d'Amitié | 613-747-0020 | ATS : 613-747-9116

Maison d'hébergement francophone à but non lucratif pour femmes victimes de violence et leurs enfants. Ayant pour cadre d'analyse, l'approche féministe, la Maison d'Amitié travaille à contrer la violence faite aux femmes en offrant des services de soutien, de l'accompagnement, de la défense de droits et de l'aiguillage. Des services de transition et de suivi sont aussi offerts dans la communauté aux femmes et à leurs enfants et ainsi qu'aux ex-résidentes.

Maison Fraternité (toxicomanie) | 744-7469

Minwaashin Lodge - Centre de ressources autochtone | 613-741-5590

Certains services sont disponibles en français

Organisme communautaire de services pour les immigrants d'Ottawa | 613-613-725-0202

Certains services sont disponibles en français

Oshiki Kizis Lodge (femmes autochtones) | 789-1141

Certains services sont disponibles en français

Réseau des services de santé en français de l'Est de l'Ontario | 1-877-528-7565

Santé et services communautaires de Carlington | 613-722-4000

Service familial catholique Ottawa | 613-233-8478

Service familial catholique Ottawa, un organisme de bienfaisance non-confessionnel, offre une gamme de services visant à renforcer et appuyer les personnes dans leur propre développement. Pour contrer la violence familiale, il offre : de l'appui transitoire aidant les femmes à accéder aux services, du counselling individuel, des groupes de soutien aux femmes, aux enfants qui en sont témoins ou victimes ainsi qu'à leur mère et des groupes pour les femmes de 50 ans et plus qui ont vécu de la violence. Des services semblables sont disponibles pour les femmes survivantes d'abus sexuel dans l'enfance ou à l'âge adulte et pour celles qui ont été victimes de viol de guerre. Le Programme d'intervention auprès des partenaires violents (PIPV) offre des groupes d'éducation aux personnes qui ont commis des actes de violence à l'égard de leur partenaire intime et offre aussi du soutien à la victime.

Services pour femmes immigrantes d'Ottawa | 613-729-3145

Certains services sont disponibles en français

COMTÉ DE RENFREW

Aide juridique Ontario - Pembroke | 613-732-4903

Clinique médicale (médecins francophones) | 613-732-3422

Counselling et autres services d'aide aux femmes et familles (PMFRC) - Petawawa | 613-687-1641

Programme francophone en appui transitoire du Comté de Renfrew | 613-732-2811, poste 8014

The Phoenix Centre for Children and Families | 613-735-2374

Certains services sont disponibles en français

COMTÉS UNIS DE PRESCOTT-RUSSELL

Aide juridique Ontario - Hawkesbury | (613) 632-9009 | 1-877-327-0770

Centre communautaire de santé mentale Prescott-Russell - Rockland | 613 446-5139

Centre Novas | 613-764-5700 | 1-866-772-9922

CALACS francophone de Prescott-Russell, le Centre Novas a comme mission de travailler à l'élimination de la violence à caractère sexuel faite aux femmes et aux jeunes d'expression française, dans toute leur diversité, tout en œuvrant à l'atteinte des droits à l'égalité des femmes. Le mandat du Centre Novas est de répondre aux besoins des femmes francophones victimes d'agression à caractère sexuel des Comtés unis de Prescott-Russell.

Centre Royal-Comtois - Hawkesbury | 613-632-0139

Clinique juridique populaire de Prescott et Russell - Hawkesbury | 613-632-1136 | 1-800-250-9220

Le Phénix et Opale (personnes handicapées) - Alfred | 613-679-1244

Maison Interlude House | 613-632-1131 | 1-800-267-4101

MIH offre de l'hébergement sécuritaire aux femmes victimes de violence de Prescott-Russell, Stormont, Dundas et Glengarry. Elles peuvent venir habiter temporairement à la maison avec leurs enfants. Nous offrons un programme pour les enfants témoins de violence conjugale. Nous aidons les femmes à comprendre le cycle de la violence et les différentes sortes d'abus. Nous soutenons et aidons les femmes à franchir les obstacles qu'elles rencontrent. Nous les dirigeons vers les différents services dont elles pourraient avoir besoin (études, emploi, logement, ressources pour enfants, budget, droits légaux, santé et bien-être).

Service de crise en santé mentale de Prescott-Russell | 1-866-996-0991

Services aux enfants et adultes de Prescott-Russell - Plantagenet | 1-800-675-6168

COMTÉS UNIS DE STORMONT, DUNDAS ET GLENGARRY - AKWESASNE

Aide juridique Ontario - Cornwall | 613-932-4756 | 1-800-255-1155

Centre de santé communautaire de l'Estrie | 613-937-2683

Centre de traitement pour enfants de SDG & A | 613-933-4400 | 1-888-643-0003

Clinique juridique - Cornwall | 613-932-2703

Sexual Assault Support Services of SDG & A | 613-932-1705 | 1-800-463-0174

Centre de crise pour les femmes de 16 ans et plus victimes d'agression à caractère sexuel. Nous offrons en français : une ligne de crise 24h/7jrs; de l'accompagnement à l'hôpital, à la cour, à la police ou autres; de l'éducation populaire; des services de counselling individuel; des groupes d'info-soutien; des ateliers; des références.

PARTOUT EN ONTARIO

Assistance avocats | 1-800-268-8326

Jeunesse J'écoute | 1-800-668-6868

Jeunesse, J'écoute est le seul service pancanadien de consultation, d'information et d'orientation accessible 24 heures sur 24, 365 jours par année. C'est un service gratuit, bilingue et anonyme, spécialement pour les jeunes. Nous sommes à leur écoute pour leur offrir, de façon immédiate et attentive, le soutien professionnel et l'information dont ils ont besoin.

Ligne de soutien pour femmes victimes de violence | 1-877-femaide (336-2433) | ATS : 1-800-860-7082

La ligne de soutien pour femmes victimes de violence est là, pour vous, 24 heures sur 24, 7 jours par semaine. Ce sont des intervenantes qui connaissent la réalité de votre communauté et les services qui y sont disponibles qui répondent aux appels. Vous y trouverez le respect inconditionnel de votre expérience, de la confidentialité, de l'écoute, du soutien et de l'information sur les services disponibles dans votre communauté.

Pour mettre fin à la violence faite aux femmes



Que pouvons-nous faire pour ouvrir la porte et mettre fin à la violence faite aux femmes ?

Comment surmonter votre hésitation à offrir de l'aide

Voici quelques-unes des raisons pour lesquelles vous hésitez peut-être :



Voisin(e)s, ami(e)s et familles

SUJETS DE PRÉOCCUPATION	FACTEURS DONT IL FAUT TENIR COMPTE
Vous pensez que cela ne vous regarde pas	Il pourrait s'agir d'une question de vie ou de mort. La violence concerne tout le monde.
Vous ne savez pas quoi dire.	Exprimer vos préoccupations et vos inquiétudes est un bon début.
Vous risquez d'aggraver la situation.	Ne rien faire pourrait aggraver la situation.
Vous pensez que ce n'est pas assez grave pour appeler la police.	La police est formée pour réagir et utiliser d'autres ressources.
Vous avez peur qu'il ne se retourne contre vous et votre famille.	Parlez-lui lorsqu'il est seul. Informez la police des menaces que vous recevez.
Vous pensez qu'elle ne veut pas vraiment le quitter parce qu'elle revient toujours.	Elle n'a peut-être pas reçu le soutien nécessaire.
Vous avez peur qu'il se mette en colère contre vous.	C'est bien possible, mais elle saura que son sort vous tient à cœur.
Vous considérez les deux partenaires comme vos amis.	Un de vos amis est violent et l'autre vit dans la peur.
Vous pensez que s'il voulait de l'aide, il en demanderait ou que s'il voulait changer de comportement, il le ferait.	Il a peut-être trop honte pour demander de l'aide.
Vous croyez que c'est une affaire privée.	Ce n'en est pas une lorsque quelqu'un est blessé.

Nous avons tous la responsabilité de créer un milieu exempt de violence...

La violence faite aux femmes a des effets sur la vie de tout le monde. Voici des moyens à prendre, en tant qu'observatrice ou observateur, pour mettre fin à cette crise dans la santé publique.

Soutenir les organismes

- ☞ Donner du temps et de l'argent à une maison d'hébergement, à une coalition ou à un centre de crise.

S'informer

- ☞ Encourager la formation anti-violence en milieu de travail et dans les programmes d'études.
- ☞ Trouver des ressources pour vous-même ou votre agence, école, entreprise ou service.

Inclure les enfants dans la prévention de la violence

- ☞ S'opposer aux punitions physiques et irrespectueuses envers les enfants.
- ☞ Sensibiliser les enfants aux farces, aux paroles et aux gestes qui dégradent les autres.
- ☞ Parler à ses enfants – leur dire que tout le monde a le droit de vivre sans violence.

Organiser des actions communautaires

- ☞ Planifier une activité de financement, une cérémonie, une vigile pour amasser des fonds, pour honorer la mémoire des victimes et des survivantes, pour sensibiliser à la prévention de la violence ou pour faire connaître les services locaux.
- ☞ Demander aux bibliothèques, aux librairies ou aux agences de services de faire des expositions sur la violence.
- ☞ Combattre les stéréotypes sur les femmes et les familles et maintenir l'intérêt public sur ces sujets – écrire des lettres aux journaux, aux postes de télévision ou de radio.

Exiger des actions pour réformer la loi

- ☞ Travailler avec les législateurs pour éliminer la violence et protéger les victimes de violence.
- ☞ Obtenir l'appui du conseil municipal, du gouvernement, des autorités scolaires, des fournisseurs de soins de santé et de services sociaux ainsi que des citoyennes et citoyens pour établir des normes pour la législation et les services nécessaires.

Briser le silence

- ☞ Écouter les femmes et les enfants et les croire.
- ☞ Observer les indices qui permettent de voir qu'une femme ou un enfant est en danger.
- ☞ Exiger que le système et les agresseurs soient tenus responsables de leurs gestes.

Accepter et respecter les survivantes de violence

- ☞ Accepter les femmes et les familles à chacune des étapes de leur lutte pour échapper à la violence.
- ☞ Respecter le rythme et le processus de chaque survivante dans son cheminement vers la guérison.

Se protéger contre la violence

- ☞ Se créer un réseau personnel de soutien : amies et amis, voisines et voisins, église, famille, collègues de travail et militantes et militants contre la violence.
- ☞ Connaître le lieu et le numéro de téléphone d'un service d'aide.

Demander de l'aide pour soi-même

- ☞ Si la violence est un moyen de contrôler une personne qui fait partie de votre vie.
- ☞ Écouter les conseils de ceux et celles qui vous offrent de l'aide. Ils ne veulent pas vous juger, mais que vous ayez des relations saines avec vos partenaires, votre famille et vos amies et amis.
- ☞ Faire appel aux services d'aide de votre collectivité.

Références : Education Wife Assault (2001) - www.womanabuseprevention.com
Women's Rural Advocacy Programs (2006) - <http://www.letsrap.com/general/youcando.htm>

Merci à Donald Nadeau pour les photos de portes et fenêtres.

BRISER LE SILENCE



1-877-femaide (336-2433)

LIGNE DE SOUTIEN POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE

ATS 1 866 860-7082
www.briserlesilence.ca

FOR SERVICES IN ENGLISH CALL ACCREDITED WOMEN'S HELPLINE AT
1-800-862-4511 TTY 1-866-863-7082